



Concertation : MÉTIER D'ENSEIGNANT L'ANALYSE DE LA FAEN
--

La mise en place de la « refondation » Peillon passe par la **destruction des éléments servant actuellement de référents** (missions, statuts) et par la **mise au pas des personnels**.

Dans ce but, plusieurs moyens sont avancés par le ministre.

1. La référence absolue aux 1 607 heures annuelles

Elle existe déjà dans la Fonction publique mais n'est pas appliquée aux professeurs compte-tenu de la **spécificité de leur métier**. Introduire cette référence, c'est nier cette spécificité avec toutes les conséquences qui en découlent.

Cette référence aux 1 607 heures annuelles permettrait **d'augmenter la charge de travail et le temps de présence dans les écoles et les établissements**. **L'annualisation aggraverait encore le phénomène.**

2. Missions liées à l'activité d'enseignement

La présentation comme « missions », et leur incorporation dans des textes réglementaires, d'activités déjà effectuées par les professeurs mais sans les quantifier strictement **ouvre la porte à tous les abus** (contrôle continu, examens blancs, LPC, CCF, suivi des élèves en entreprise,...)

De plus, le temps d'information des parents, le travail en équipes pédagogiques et pluri-professionnelles **peuvent tourner à la réunionite stérile s'ils ne sont pas strictement encadrés et intégrés dans l'horaire de service statutaire actuel**.

Cet ajout de nouvelles missions, au même rang que celle d'enseignement, et dont la nature et l'ampleur seraient déterminées discrétionnairement par l'administration, **n'apporte aucune garantie**, ni de limitation de leur nombre, ni de leur durée, ni du temps qui doit être consacré à leur préparation.

3. Les missions dites « complémentaires »

Elles ne seront pas toutes attribuées sur la base du volontariat. De plus, de fortes pressions s'exerceront sur les professeurs : procédures de notation, points attribués pour l'accès à la hors classe, **nouveaux pouvoirs confiés aux chefs d'établissement** et aux conseils d'administration (lettres de mission).

Le paiement de ces activités complémentaires sous forme d'indemnités, dont on ne connaît pas le montant, proviendra de mesures de redéploiement interne.

En outre, les activités de partenariat décidées par le conseil d'administration contribueront à **la territorialisation de l'éducation** souvent source d'inégalités.

4. Les rémunérations

Alors que les salaires des fonctionnaires sont bloqués depuis 3 ans, **la baisse des rémunérations** qu'entraînera la suppression des heures de labo, des décharges, des heures de première chaire, la réduction de la rétribution de professeurs de CPGE, apparaissent comme **une véritable provocation**.

Le remplacement partiel d'une partie de ces heures par des indemnités au montant inconnu mais se traduisant par une baisse sensible n'est pas acceptable.

5. L'éducation prioritaire

L'allègement de service (1,5 à 2h) promis aux enseignants de l'éducation prioritaire sera en partie financé par **l'exclusion du dispositif de la moitié des collèges et lycées et donc de leurs élèves**.

C'est à nos yeux d'autant plus inacceptable **qu'une telle mesure accentuerait l'écart entre élèves socialement favorisés et élèves défavorisés**, au moment où l'évaluation PISA 2012 montre que cet écart s'est une nouvelle fois creusé.

6. Les personnels des écoles

Si les mesures concernant les professeurs et les directeurs des écoles peuvent paraître plus favorables, cela ne représente qu'une **compensation de l'augmentation de la charge de travail qui découlera de la réforme des rythmes scolaires**.

7. Des oublis regrettables

- **Rien sur l'impérative nécessité de rétablir des conditions de travail satisfaisantes indispensables** à l'acquisition des savoirs et savoir-faire par le respect de la discipline qui renforce l'efficacité de l'enseignement.
- **Rien sur la revalorisation globale des métiers de l'enseignement** alors que les enseignants français sont mal payés par rapport à leurs homologues des pays ayant le même niveau de vie.

8. Des menaces cachées

Des mesures nouvelles peuvent « sortir du chapeau » à la dernière minute, notamment par les mesures qui seront annoncées résultant du groupe de travail des personnels de direction.

RAPPEL DES DEMANDES DE LA FAEN SUR LE MÉTIER D'ENSEIGNANT
--

La FAEN n'est pas frileuse, repliée sur le passé et refusant par principe toute évolution. La situation actuelle n'est pas satisfaisante car **les conditions de travail s'aggravent et le niveau réel des élèves baisse** progressivement.

Pour autant, **nous ne sommes pas prêts à accepter n'importe quoi** et nous pensons que la « **refondation** » **PEILLON** **aggraverait la situation actuelle**. Le ministre se trompe de direction, c'est pourquoi nous lui rappelons ici nos principales demandes

- **Alléger la charge de travail** en intégrant dans l'horaire de service statutaire actuel la concertation, la coordination des équipes pédagogiques, la prise en

compte des résultats dans l'orientation, le suivi individualisé des élèves. C'est **encore plus nécessaire dans l'éducation prioritaire !**

- **Améliorer la formation**, initiale et continue.
- **Rétablir l'autorité des enseignants** en luttant contre l'indiscipline, les incivilités et la violence sous toutes ses formes.
- **Combattre le stress et les risques psychosociaux** en agissant sur le comportement des élèves, celui de leurs parents ainsi que sur le management anxiogène de la hiérarchie.
- **Réduire les effectifs des classes** ; créer des **groupes à effectifs réduits**.

Paris, le 11-12-2013